

Tiberet
La
Commanderie
et l'Ordre des
Templiers

TIBERET TINERET TIVERET TINERET TIBERET

Eglise Ste Marie de Tibéret : 1167 ecclesiae S. Mariae de Tinereto
la maio* de S. Maria de Tineret : prior de Tineret 1184 - d'après Hamlin - Les noms de lieux du département de l'Hérault.

Commanderie templière existant déjà en 1184 *, ayant à sa tête un « Maistre de Maio* ».

* Imbert de Cabrières est alors seigneur des lieux.

* maia, en occitan et d'après Alibert, serait une petite fille que l'on habille luxueusement et que l'on couronne de fleurs, placée au coin d'une rue au mois de Mai pour solliciter une contribution des passants.

C'est un des 4 châteaux du Pagus de Cabrières dépendant du diocèse et de la vicomté de Béziers. (avec les châteaux de Cabrières, de Vailhan, de Paders)

La chapelle de Tibéret figure sur le rôle des décimes de 1323 ; elle payait une livre dix sous d'impôt au roi, ce qui donnait un revenu de mille livres au recteur. Ce revenu était perçu sur la dîme prélevée sur les terres de Tibéret.

On voit quelques colonnes d'architecture dans l'ancienne chapelle, qui servit par la suite de cave ; à la place de l'autel se trouvait alors un pressoir.

Le château et la terre de Tibéret faisait autrefois partie du Pagus de Cabrières. On les trouve dépendants de la seigneurie de Neffiès dans un dénombrement de 1490 par Lauret, premier président du parlement de Toulouse, possesseur et seigneur de Tibéret, en faveur de Jean de Prévost, dit Arnaud, seigneur de Neffiès, lieutenant principal du capitaine-châtelain de Pézenas.

Un arrêt de la Cour des aides de Montpellier, à la date du 1^{er} juillet 1605, fixe les limites entre ces deux territoires. Cette terre était possédée par M. Jean Genebrouse, sieur de Conac ; on lit sur un compoix de Neffiès aux biens nobles de l'an 1610 :

« un chasteau appelé Tibret aveq une jasse, estable et pigeonnier, trois moulins à bled, avec trois mules moulans, champs, pieds, jardin avec son pesquié et bosq, tout joignant au dit tenement de Tibret, confronte du terral la terre de Lauriol à Raymond Bousquet ; marin, lous garels, narbonnais, le terroir de Neffiès ; greiq, la rivière des Crozes et lou rec de Lauriol, contient 136 sétérées. »

Monsieur Genebrouse mourut dans son château de Tibéret le 20 octobre 1673.

Son fils Joseph, chevalier de Nages, propriétaire et seigneur de Tibéret, en fait le dénombrement en 1680, devant MM. les commissaires du domaine royal, avec justice, et déclare que cette terre et le château viennent par achat du seigneur d'Aspiran.

Le jugement des dits commissaires, à la date du 6 août de la même année, porte : que cette terre est une métairie particulière et qu'elle n'a pas droit de justice.

La princesse de Conti, comtesse de Pézenas, se basant sur la déclaration des commissaires royaux, réclame au sieur Conac, chevalier de Nages, les droits de lods et vente de cette terre ; par le refus de ce dernier, l'affaire est portée devant la Cour des aides de Montpellier, qui, par arrêt du 4 août 1711, décide que Tibéret est une métairie particulière et condamne le dit Conac à payer aux agents de la princesse de Conti les droits qu'ils réclament.

Messire Jean Gabriel de Thézan, seigneur d'Aspiran, seigneur résidant de Tibéret, devient propriétaire de cette terre ; il épouse Françoise de Robin, sœur de Jean-Etienne de Robin, seigneur de Magalas.

Dans un acte de baptême du 25 mars 1726, d'un fils de M et Mme de Thézan, le sieur Jacques Counneigues signe comme étant procureur fiscal de la justice de Tibéret.

C'est une preuve que la princesse de Conti perdit son procès devant le parlement. La maison de Thézan conserva cette propriété jusqu'à la révolution de 1789 ; on trouve les noms de deux seigneurs : Hercule de Thézan, seigneur d'Aspiran et de Tibéret, et un autre Hercule, fils du précédent.

Le temple est la propriété depuis de longues années de la famille Coste, propriétaire aussi de Tibéret.

On présume que le temple avait été la propriété des templiers ; on dit aussi que les huguenots y avaient un temple à l'époque où M. de Narbonne-Caylus, seigneur de Faugères, occupait le château de Cabrières avec un corps de religionnaires, à la fin du XVI^e siècle.

NB : Notes relevées dans « L'Hérault historique », ouvrage d'Albert et Paul Fabre.

L'ordre des templiers

Présentation

Il est fondé en 1119 à Jérusalem par Hugues de Payns.

Hugues de Payns (1070-1136)

Né au château de Payns, près de Troyes.

Il prend part à la 1^{ère} croisade. 3 ans après son arrivée en Orient vers 1115, il rassemble 8 autres chevaliers pour constituer une sorte de milice vouée à la protection des pèlerins sur les routes de Palestine.

Influencé par l'ordre des Hospitaliers, fondé en 1113, il rentre en France pour demander conseil à Bernard de Clairvaux. Il veut doter son ordre d'une règle. Le concile de Troyes l'approuve (1128).

Il entreprend alors, en temps que maître, le recrutement des moines-soldats. Il parcourt l'Europe occidentale et regagne la terre sainte avec un fort contingent et beaucoup de dons en espèces. Ces donations lui permettent de pratiquer une **politique systématique d'acquisition de terres et de défrichements**.

A sa mort, le Temple est une des principales forces politiques et militaires du royaume latin de Jérusalem.

L'Ordre du Temple, puissance indépendante selon la propre règle de l'Ordre, met le royaume à la merci de l'éventuelle insubordination des maîtres, successeurs d'Hugues de Payns.

L'organisation de l'Ordre

La règle cistercienne des Templiers est très stricte : vœu de **chasteté, de pauvreté et d'obéissance**.

Tous les manteaux sont frappés de la croix rouge. Les **chevaliers** les ont **blancs**, les **sergents**, les **chapelains** et les **écuyers** les ont **noirs**.

Au sommet de l'ordre se trouve le maître.

Son autorité est limitée par un chapitre composé de dignitaires de l'Ordre :

- le sénéchal
- le maréchal
- le commandeur de la terre et du royaume de Jérusalem
- le drapier
- les commandeurs des autres provinces (dont la cité de Jérusalem, Antioche et Tripoli sont les trois principales)

Viennent ensuite par ordre hiérarchique :

- les commandeurs des maisons
- les chevaliers

- les sergents
- le commandeur du port d'Acre
- les casaliers chargés des fermes
- les turcoples (troupes auxiliaires)
- les chapelains
- les frères de métiers

Un rayonnement sur toute la Méditerranée

En 1257, les possessions de l'Ordre s'élèvent à 3468 châteaux, forteresses et maisons dépendantes.

Les pays de combat sont ceux de la Reconquête : Palestine, péninsule ibérique, Hongrie.

Les activités militaires sont bien réelles : sur quatorze maîtres, cinq périssent au combat.

L'époque médiévale est l'avènement d'une remarquable expansion du commerce de banque à partir des croisades qui stimulent les échanges internationaux.

Les Templiers, fonctionnant en réseaux, donnent naissance à une activité de banque mieux ordonnée.

Cette richesse, inégalée dans tout l'occident chrétien, permet au Temple de subventionner largement les papes et les rois pour les entreprises de la croisade.

Du repli à la dissolution

Boniface VIII souhaite, au début du XIV^{ème} siècle, unir le Temple et les Hospitaliers, mais Jacques de Molay, alors maître, refuse cette proposition.

Philippe IV le Bel (1268/1314 et roi de France de 1284 à 1314 : monarchie puissante, accroissement de l'autorité royale, affranchissement de la tutelle pontificale, développement de l'administration), en manque de numéraires, **dissout l'Ordre du Temple en 1311.**

Il fait emprisonner les Templiers, les fait torturer par l'inquisition après avoir **fait main basse sur leurs richesses et leurs livres de comptes.** Et ceci malgré les témoignages de rois et princes d'Angleterre, d'Espagne, d'Ecosse, d'Allemagne, entre autres, qui reconnaissent l'innocence du Temple.

Le maître Jacques de Molay est brûlé en 1314.

Les biens du Temple reviennent aux Hospitaliers ou aux ordres successeurs qui sont créés en Espagne (ordre de Notre-Dame-de-Montesa) et au Portugal (ordre du Christ).

L'Ordre du Temple est une des créations les plus représentatives de l'époque des croisades.